

ATTENTION

RESOLUTIONS SUPPLEMENTAIRES – ASSEMBLEES GENERALES DU 27 JUILLET 2007

EUROTUNNEL SA

Groupe Eurotunnel SA dont le siège est au 19, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris 483 385 142 ayant justifié de la possession de la fraction du capital prévue aux articles R.225-71 et L.225-120 du Code de Commerce, a déposé le projet de résolution suivant :

19^{ème} résolution : Changement de dénomination sociale
de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de modifier la dénomination sociale de la société qui s'appellera désormais **TNU SA** et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la société.

Le Conseil d'Administration d'Eurotunnel SA se prononce en faveur de l'adoption de cette résolution.

Les actionnaires sont informés que le formulaire unique de vote par correspondance et de pouvoir inclus avec l'Avis de Convocation relative à cette assemblée générale leur permet de voter cette résolution supplémentaire en cochant, le cas échéant, la case portant le numéro 19.

*Eurotunnel S.A., société anonyme au capital de 381 924 631,95 euros - 334 192 408 RCS Paris
Siège social : 19, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, France*

EUROTUNNEL P.L.C.

Il est donné avis aux actionnaires par la présente qu'en application de l'article 376(1) de la loi anglaise sur les sociétés (*Companies Act 1985*) Groupe Eurotunnel SA, étant un actionnaire détenant plus d'un vingtième (1/20e) du total des droits de vote de tous les actionnaires ayant à la date de la demande le droit de voter à la prochaine assemblée générale annuelle de la société, qui se tiendra le 27 juillet 2007 à Coquelles (62231), a demandé que la résolution spéciale suivante soit proposée au vote lors de cette assemblée :

10^{ème} résolution : Changement de dénomination sociale

Que le nom de la société soit changé comme suit : **TNU PLC**

Le Conseil d'Administration d'Eurotunnel P.L.C. recommande que vous votiez en faveur de l'adoption de cette résolution.

Les actionnaires sont informés que le formulaire de pouvoir inclus avec l'Avis de Convocation relative à cette assemblée générale leur permet d'exprimer leur vote sur cette résolution supplémentaire en cochant la case de leur choix à la ligne indiquant la 10^{ème} résolution.

*Eurotunnel P.L.C. enregistré en Angleterre sous le no. 01960271
Siège social : UK Terminal, Ashford Road, Folkestone, Kent, CT18 8XX, Royaume-Uni*

RADIATION DE LA COTE AU ROYAUME-UNI

Comme suite à l'acquisition par Groupe Eurotunnel SA de plus de 90% du nombre d'Unités Eurotunnel portant droit de vote pour Eurotunnel SA et Eurotunnel P.L.C., et résultant de l'Offre Publique d'Echange faisant partie de la mise en place du Plan de Sauvegarde d'Eurotunnel approuvé par le Tribunal de Commerce de Paris le 15 janvier 2007, il est donné avis qu'une demande sera présentée à la UK Listing Authority et au London Stock Exchange pour la radiation de la cote des Unités Eurotunnel. La période de préavis de 20 jours ouvrés avant cette radiation commencera le 29 juin 2007. Il est prévu que la radiation ait lieu vers le 27 juillet 2007.